Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit: deconex OP 152

UFI: A3K6-80F2-E00M-63TT

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pour une utilisation industrielle et commerciale uniquement.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage

Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur:

Borer Chemie AG
Gewerbestr. 13
CH-4528 Zuchwil
Schweiz
office@borer.ch
Telefon: +41 32 686 56 00
Telefax: +41 32 686 56 90

Fournisseur:

Borer Chemie AG
Gewerbestr. 13
CH-4528 Zuchwil
Schweiz
office@borer.ch
Telefon: +41 32 686 56 00
Telefax: +41 32 686 56 90

Service chargé des renseignements: product.safety@borer.ch

Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou de la préparation



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 1)



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB conformément au règlement REACHAnnexe XIII.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

CH_FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33	hydroxyde de potassium Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314:C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥30%
CAS: 69013-18-9	alkoxylates d´alcool gras Aquatic Chronic 3, H412	≥1–<5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface amphotères	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques, phosphonates	<5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 3)

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction Le produit ne brûle pas
Moyens d'extinction:
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Eau pulvérisée
Mousse
Poudre d'extinction
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH_FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions:
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Température optimale de stockage 20 °C. Pour plus de détails, voir l'étiquette du produit.
Classe de stockage (TRGS 510): 8 B
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m³ Staub, darf zu keiner Zeit überschritten werden

DNEL	
CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium	
DNEL (Inspirer)	1 mg/m³ (wrk)

Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Contrôler l'exposition potentielle par des mesures comme des systèmes encapsulés ou fermés, des équipements parfaitement adaptés et entretenus et une norme d'aération suffisante. Arrêter les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Dans la mesure du possible, arrêter et nettoyer l'installation avant les travaux de maintenance. En cas de risque d'exposition : veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes permettant de réduire cette dernière. S'assurer que des équipements de protection individuelle appropriés sont disponibles. Recueillir les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences légales. Contrôler l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager la nécessité d'une surveillance sanitaire ; identifier et mettre en œuvre des actions correctives.
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 5)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. (EN 136/140/141/145/143/149)

Protection des mains:
Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN374 qui en découle.



Gants de protection

Matériau des gants
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.7 mm
Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants Temps de pénétration : > 480 min.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore à jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non pertinent
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion Inférieure:	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 6)

Supérieure:	Non applicable.
Point d'éclair	Non pertinent
Température de décomposition:	>230 °C
pH à 20 °C	14
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,4 g/cm³
Densité de vapeur:	Non pertinent

Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non pertinent
Taux d'évaporation:	Non pertinent

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 7)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: Décomposition thermique au dessus 230 °C.
Possibilité de réactions dangereuses Réactions exothermiques avec : acides
Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.
Produits de décomposition dangereux:
La décomposition thermique peut conduire à la libération de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	1025–1194 mg/kg (Rats)

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium		
Oral	LD50	333–388 mg/kg (Rats)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 8)

Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique:	
CAS: 69013-18-9 alkoxylates d´alcool gras	
EC50/48h	>10 mg/l (Daphnies)
EC50/72h	>100 mg/l (Algue)

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité conforme à l'OECD >90 %

Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'autres informations importantes disponibles.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Valeur DCO: 167,00 g/kg

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA	UN1814

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
IMDG	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
IATA	Potassium hydroxide solution

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe	8 Matières corrosives.
Étiquette	8
Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II
Dangers pour l'environnement	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
No EMS:	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 10)

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 11)

Mentions de danger
Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Directive 2004/42/CE

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies en toute bonne foi sur la base de nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation sûre du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Les informations ne concernent pas d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mixé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas s'appliquer au nouveau matériau ainsi produit, sauf mention expresse contraire.

Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: product.safety@borer.ch
Contact: product.safety@borer.ch

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.10.2026 *Révision: 06.01.2026*

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: deconex OP 152

(suite de la page 12)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH_FR